

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le quatrième jour du mois de décembre deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Michael Steimer, conseiller	district 1
--------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de M. Luc Grondin, maire de Grenville, décédé le 29 novembre dernier.

POINT N° : 2

2018-12-R261

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 DECEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.10 - Autorisation de signature du contrat de cession des lots 3 386 259, 3 386 266, 3 386 267 et 3 386 268 - Abrogation de la résolution 2018-11-R250
- Ajout du point 10.3 - Entente de service entre la Municipalité et madame Mélanie Bourget pour l'organisation d'activités de loisirs en 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-12-R262

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de novembre 2018.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Aucun point soumis

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

Aucun point soumis

POINT N° : 4.7

2018-12-R263

DEPOT DES DECLARATIONS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que chacun des membres constituant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a déposé sa déclaration complétée dans le délai prévu par la loi soit 60 jours suivants leur proclamation;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier doit s'assurer du respect de l'article 357 de LEFM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De confirmer le dépôt officiel des déclarations pécuniaires de chacun des membres constituant le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil relativement à l'année 2 du mandat 2017-2021 pour le poste de maire et des districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6 comme le démontre le tableau ci-après :

<i>Nom</i>	<i>Date de réception</i>
Marc-Olivier Labelle, maire	26 novembre 2018
Michael Steimer, district 1	18 novembre 2018
Marie-Pierre Chalifoux, district 2	30 octobre 2018
Michel St-Jacques, district 3	30 octobre 2018
Catherine Lapointe, district 4	30 octobre 2018
Marc Bertrand, district 5	30 octobre 2018
Michel Larente, district 6	30 octobre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Direction générale et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard
MAMH, Mme Claire Savard*

POINT N° : 4.8

2018-12-R264

REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL - ABROGATION DE LA RESOLUTION 2018-01-R007

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De remplacer la résolution 2018-01-R007 par la présente résolution :

Membres du conseil 2017-2021

Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil	Marie-Pierre Chalifoux	Michel Larente
Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Marie-Pierre Chalifoux	Marc-Olivier Labelle
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Marc Bertrand	Michel St-Jacques
Politique familiale et MADA	Marie-Pierre Chalifoux	Marc-Olivier Labelle
Urbanisme et Environnement	Michel Larente Catherine Lapointe	Marc Bertrand
Sécurité publique Comité de circulation	Catherine Lapointe	Michel St-Jacques
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
RIADM	Marc-Olivier Labelle	Marc Bertrand
Bibliothèque	Michel St-Jacques	Marie-Pierre Chalifoux
Tricentris	Catherine Lapointe	Marie-Pierre Chalifoux
Maire suppléant	Michel St-Jacques	Catherine Lapointe
MRC d'Argenteuil	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
OMH	Michel Larente Michel St-Jacques Marc Bertrand	
Loisirs	Marie-Pierre Chalifoux	Catherine Lapointe
Comité de vérification des communications	Marc-Olivier Labelle Marie-Pierre Chalifoux Catherine Lapointe	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil
Employés/cadres*

POINT N° : 4.9

2018-12-R265

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES REVISEES 2018 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2018 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques,
Appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux
Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2018 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 45 \$.

D'accepter la contribution de 10%, soit 5 \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 4.10

2018-12-R266

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION DES LOTS 3 386 259, 3 386 266, 3 386 267 ET 3 386 268 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-11-R250

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-11-R250 et de la remplacer par ce qui suit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire une vente d'accommodement du lot 3 386 259 et un dixième (1/10) indivis des lots 3 386 267, 3 386 268 et 3 386 266 du cadastre du Québec à madame Sandra Isabelle Mateus;

CONSIDÉRANT que la municipalité a repris le terrain afin de permettre à la propriétaire de fermer son dossier au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT qu'il y a des obligations légales rattachées à l'immeuble

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De mandater le notaire, M. Yves Boutin, à procéder à la préparation des titres et que les frais de celui-ci d'une somme de 1 149.75 \$ taxes incluses soient payables par Mme Mateus.

D'autoriser le maire, M. Marc-Olivier Labelle, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lesdits documents reliés à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. M. Yves Boutin, notaire
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 12 pour se terminer à 19 h 25.

Dix-sept personnes sont dans la salle, mais trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2018-12-R267

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 7 novembre 2018 au 4 décembre 2018, totalisant 275 541.85 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 7 novembre 2018 au 4 décembre 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 11 618.67 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-F – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 NOVEMBRE 2018

Rapport budgétaire au 30 novembre 2018

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2018-12-R268

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 2018 DES LUTINS DU PERE NOËL DE SAINT-ANDRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière des Lutins du Père Noël de Saint-André, organisme à but non lucratif, en date du 5 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les Lutins du Père Noël sont à l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants de Saint-André-d'Argenteuil ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'une somme de 1 250 \$ aux Lutins du Père Noël de Saint-André.

De payer cette dépense à même le fonds GENS, poste budgétaire 02 701 90 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Madame Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité
Les Lutins du Père Noël, M. Roméo Grandmougin*

POINT N° : 6.5.2

2018-12-R269

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ORGANISME LA « CITAD'ELLE DE LACHUTE »

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme la « Citad'Elle de Lachute » en date du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Citad'Elle est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants gratuitement;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe,
Appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques,
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'une somme de 175 \$ à l'organisme la Citad'Elle de Lachute.

De payer cette dépense à même le fonds GENS, poste budgétaire 02 701 90 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : La Citad'Elle de Lachute, Mme Caroline Limoges, Directrice générale
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 6.6

2018-12-R270

PROGRAMME DE SOUTIEN A LA MISE A NIVEAU ET A L'AMELIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux:

- QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise la présentation du projet de « Mise à niveau du boisé Von Allmen » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

- QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désigne monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MRC d'Argenteuil
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 6.7

2018-12-R271

AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'ÉGOUT – SECTEUR VILLAGE SAINT-ANDRE-EST

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'égout du secteur de l'ancien territoire du village de Saint-André-Est est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2018;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « égout secteur Saint-André-Est » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 6.8

2018-12-R272

AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'ÉGOUT – SECTEUR DE CARILLON

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'égout du secteur de Carillon est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2018;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « égout secteur Carillon » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 6.9

2018-12-R273

AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'AQUEDUC – SECTEUR VILLAGE SAINT-ANDRE-EST

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'aqueduc du secteur de l'ancien territoire du village de Saint-André-Est est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2018;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « aqueduc secteur Saint-André-Est » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Quellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 6.10

2018-12-R274

AFFECTATION A LA RESERVE POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES INCENDIE

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux services incendie est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2018;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « remplacement des véhicules incendie » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Quellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 7.1

2018-12-R275

PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE 2018-2019 - PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ELECTORALE 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a présenté sa demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale pour l'année 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques:

QUE le conseil municipal approuve la dépense de 108 245.02 \$, montant subventionné à la hauteur de 50 000 \$ par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la réfection des rues Bellevue, De Champlain, Dupré et de la Grande-Côte.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière selon les propositions du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, madame Sonia Mercier
Service des Travaux publics
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2018-12-R276

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LE REMBLAI DES LOTS 2 623 493, 2 623 495, 2 973 972, 2 973 979 ET 2 623 520 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN D'EN FAIRE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour procéder au remblai de la terre;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT que le site s'inscrit dans un milieu agricole homogène et dynamique axé sur les grandes cultures et l'élevage;

CONSIDÉRANT les données de l'Inventaire des terres du Canada, qui indiquent que le potentiel agricole du sol du remblai prévu est de classe 7;

CONSIDÉRANT que le remblai permettra de remettre en culture une parcelle de 8.02 ha;

CONSIDÉRANT que le remblai prévu, n'aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole des lots avoisinants ni même sur les activités agricoles avoisinantes en plus de n'entraîner aucune conséquence sur l'homogénéité des exploitations existantes;

CONSIDÉRANT que les lots 2 623 493, 2 623 495, 2 973 972, 2 973 979 et 2 623 520 du cadastre de Québec constituaient un lieu d'élevage et d'épandage existants au 16 décembre 2004, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT le rapport accompagnant la demande à la CPTAQ réalisé par madame Valérie Dulude, ingénieure et agronome pour la firme Logiag, daté du 19 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

QUE le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil appuie la demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre le remblai de 8.02 ha sur les lots 2 623 493, 2 623 495, 2 973 972, 2 973 979 et 2 623 520 du cadastre de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Mandataire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2018-12-R277

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MADAME MELANIE BOURGET POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS EN 2019

CONSIDÉRANT les programmations saisonnières des loisirs comme service municipal et le succès des activités d'entraînement sportif pour tous;

CONSIDÉRANT l'offre récurrente de madame Mélanie Bourget représentante de l'entreprise Entraînement pour Tous, proposant des séances d'activités variées;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'entendre à l'avance sur la réalisation desdites activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

QUE la Municipalité retienne les services de madame Mélanie Bourget pour la tenue d'activités sportives selon les conditions suivantes :

- Trois sessions d'activités offertes
 - o Une session de 12 séances en hiver du 21 janvier 2019 au 12 avril 2019 au coût de 108 \$ par participant par activité
 - o Une session de 8 s \$ par participant par activité
 - o Une session de 5 séances en été du 17 juin 2019 au 15 juillet 2019 au cout de 45 \$ par participant par activité
- Les activités prises en charges (Essentrics, yoga hatha, cardio fessier, piyo) seront déterminées à l'avance et publicisées par la municipalité dans les meilleurs délais par le biais de ses différentes plateformes.

- Facturation du prestataire sera établie en fonction du nombre de participants aux activités dès lors qu'elles atteignent le minimum requis pour avoir lieu.
- Les inscriptions se font à l'accueil de l'hôtel de ville dès que l'information est parue, au prix coûtant plus taxes applicables.
- Sont autorisées les facturations au prorata dans les éventualités suivantes uniquement :
 - o Incapacité médicale, sur présentation d'un certificat et si l'incapacité est supérieure à 2 cours manqués
 - o Déménagement si les parties sont prévenues avant le début des cours.
 - o Inscriptions en cours de session, possible jusqu'à la mi-session.

QUE les membres du conseil mandatent la coordonnatrice communautaire Karen Bocquet pour la réservation et la gestion des salles nécessaires à la tenue desdites activités jusqu'à la fin juillet 2019 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2018.

POINT N° : 11.2

2018-12-R278

ENTENTE INTERMUNICIPALE ETABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRAIDE MUTUELLE, AUTOMATIQUE ET SPECIALISEE POUR LA PROTECTION INCENDIE ET SAUVETAGE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la ville de Lachute désirent reconduire leur entente mutuelle et automatique d'entraide en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.4), laquelle permet d'établir un système d'entraide entre services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du code municipal concernant les ententes inter-municipales;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines et matérielles pour atteindre la mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que les parties sont en mesure de s'entraider et de se prêter automatiquement et mutuellement assistance en matière de protection contre les incendies et sauvetage technique;

CONSIDÉRANT que les parties désirent conclure une entente pour la fourniture mutuelle et automatique de services en sécurité incendie sur leur territoires respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

D'autoriser le maire et le directeur-général à signer lesdites ententes mutuelle, automatique et service spécialisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c..c : Ville de Lachute, M. Benoît Gravel, directeur général
M. Sylvain Modérie, directeur de la sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 42 pour se terminer à 19 h 55.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2018-12-R279

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

De lever la séance à 19 h 56 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**